

Promotion de l'enregistrement des enfants à l'état civil dans le contexte de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire

Récapitulatif

Durée du programme: 2016—2017

Budget prévisionnel: 1 800 320 €

Objectif : Ce projet vise l'enregistrement des naissances dans les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord Ouest et du Nord Est

Bénéficiaires directs

304 348 enfants déclarés durant le projet

10 000 enfants enregistrés hors des délais légaux

250 000 personnes informées sur l'importance et les procédures de la déclaration de naissances

Bénéficiaires indirects

176 structures d'état civil, de santé et d'action sociale Services du Ministère de l'Intérieur et de la Santé

CONTEXTE

Le faible taux d'enregistrement des naissances est une conséquence de dix années de crise politico-militaire au cours desquelles les centres d'état civil ont été pillés et détruits. La fermeture des services d'état civil en zones ex-CNO entre 2002 et 2008 et le déplacement interne de milliers de personnes ont rendu difficile l'accessibilité aux services d'état civil et à la délivrance d'actes de naissance. Près du tiers des centres d'état civil ont été endommagés dans ces régions.

Les obstacles administratifs et la faible conscience de l'importance juridique, de même que celle du droit à l'identité de l'enfant sont également responsables du faible taux d'enregistrement. Parallèlement, l'acte de déclaration de naissance n'est pas vu par la population comme une obligation légale.

La question de l'accès aux documents relatifs à l'identité a été un facteur clé dans le conflit. L'enregistrement de la population de Côte d'Ivoire fut reconnu dans les accords de paix de Ouagadougou (2007) comme point essentiel dans la résolution du conflit et la construction de la paix. En 2008, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont accordés pour réformer le système d'état civil. Le programme de modernisation de l'état civil a cependant été faiblement mis en œuvre.

Le gouvernement, conscient des contraintes ayant affecté l'accès aux centres d'état civil pendant la crise a adopté deux textes de loi en 2011 et en 2013 facilitant l'enregistrement des enfants nés pendant la crise. En 2012, dans le cadre du plan prioritaire de consolidation de la paix et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le processus de renforcement de l'état civil a été relancé. Une étude de faisabilité pour de nouveaux mécanismes pour la gestion des faits d'état civil a été réalisée sur la période 2013-2014, avec l'appui de l'UNICEF, pour orienter et guider les réformes sur une question clé de la cohésion sociale et du développement.

CHIFFRES ET DONNEES CLES

- La déclaration de naissance est **obligatoire** depuis 1964
- La déclaration de naissance est **gratuite**
- La déclaration donne droit sur demande à un **acte de naissance** (payant)
- Les enfants des zones rurales ont deux fois moins de chance d'être enregistrés que ceux vivant en zone urbaine

ZONES D'INTERVENTION



Régions de Kabadougou, Bafing, Gontougo, Bounkani, Folon, San Pedro, Nawa, Gbokle et district autonome d'Abidjan

34 départements ciblés par le projet

2,8 millions d'enfants de 0-17 ans non enregistrés

1 enfant sur 3 sans identité officielle

45 % des enfants ont un acte de naissance

STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie de l'UNICEF en Côte d'Ivoire pour la promotion de l'enregistrement des naissances vise à stimuler la demande, améliorer l'offre de services et soutenir les efforts de réforme pour le long terme. Le présent projet prévoit des interventions au niveau national mais aussi au niveau local et communautaire. Bien que les garçons et les filles soient enregistrés de manière égale, une attention particulière sera accordée aux questions de discrimination de genre qui affectent la capacité des femmes à déclarer elles-mêmes leurs enfants à l'état civil.

Dans le cadre de ce projet, l'intervention de l'UNICEF s'articule autour des stratégies suivantes :

- **Communication sociale** : mobiliser l'ensemble des moyens et outils de communication disponibles pour sensibiliser et informer l'opinion publique (information égale pour tous)
- **Promotion de mécanismes locaux de déclaration des naissances** : les responsables et leaders communautaires seront appelés à jouer un rôle central / développer et renforcer l'articulation des services d'état civil avec les services de santé
- **Renforcement des capacités nationales en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil** : s'assurer que les différents acteurs en charge de l'état civil soient équipés
- **Assistance directe pour régulariser la situation des enfants non enregistrés dans les délais légaux**: prise en charge de tous les frais liés aux jugements supplétifs
- **Mise en place d'un contrôle citoyen**
- **Utilisation des nouvelles technologies**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Sensibiliser et informer les populations sur l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil et les procédures de déclaration
- Améliorer l'offre de service dans les zones cibles
- Appuyer l'enregistrement à l'état civil des enfants les plus vulnérables, n'ayant pas été enregistrés dans les délais légaux

RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

R1. Les populations, notamment les femmes reconnaissent l'importance de la déclaration et connaissent les procédures de déclaration des naissances à l'état civil

Campagne annuelle multimédia sur l'enregistrement des naissances dans les délais
Mise à disposition des services publics et des communautés de supports de communication de proximité
Etude de base et étude de suivi

R2. 100 % (119) des centres d'état civil de 34 départements ont les compétences et le matériel pour fournir des prestations de qualité

Mise à disposition des agents d'état civil d'un guide pratique sur l'enregistrement des naissances
Equipped des 119 centres d'état civil
Opérationnalisation de la collecte de données via Internet

R3. Des mécanismes de suivi communautaires de déclaration des naissances dans les délais sont en place dans 250 localités

Formation de 34 travailleurs sociaux sur l'enregistrement des naissances
1500 séances d'information
Appui au plaidoyer auprès des autorités traditionnelles pour la mise en place du suivi des faits d'EC

R4. 68 structures sanitaires de 34 départements contribuent à l'enregistrement des naissances

Formation de 500 agents de santé sur les procédures d'EC
Equipped de 40 structures sanitaires en matériel d'enregistrement des naissances
Messages d'informations sur l'enregistrement via la radio et les agents de santé

Sessions de sensibilisation
Recensement des enfants non enregistrés dans 250 localités
Assistance individuelle et prise en charge des frais pour 10 000 enfants enregistrés hors délais

R5. 10 000 enfants vulnérables non déclarés dans les zones cible bénéficient d'un appui direct pour être enregistrés

SUIVI ET EVALUATION

Un comité de suivi du projet présidé par le Ministère de l'Intérieur sera mis en place. Il comprendra le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Santé et l'UNICEF. Le comité effectuera une mission trimestrielle de suivi et se réunira une fois tous les deux mois pour faire le bilan de l'exécution et proposer les actions correctrices nécessaires.

Le suivi régulier des actions sur le terrain sera effectué par les administrateurs de protection de l'enfance de l'UNICEF sur une base mensuelle.

STRATEGIE DE SORTIE/PERENNISATION

Le présent projet fait écho à l'engagement politique exprimé par le gouvernement de Côte d'Ivoire de réformer son système d'état civil. Toutes les activités proposées dans le cadre de ce projet sont en lien et complémentaires du projet sur l'Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies.

Le rôle central du Ministère de l'Intérieur dans la coordination garantit l'appropriation des mesures prises.

Au niveau local, l'accompagnement des communautés pour la mise en place de mécanismes de suivi des naissances et leur déclaration à l'état civil permet d'installer une dynamique de changement sur le long terme.

BUDGET

	Type de dépense	Total €
Campagnes d'information multimedia	Production de supports	45 736
Mise à disposition de supports de communication et de sensibilisation à destination des services publics et des communautés	Production de supports	160 000
Etudes de base et de suivi		136 094
Reproduction guides pratique agents et officiers d'EC	Frais d'imprimerie	4 640
Appui opérationnalisation schéma directeur informatique de l'EC	Acquisition matériel informatique et autres équipements TIC	340 000
Formation travailleurs sociaux		16 014
Appui au système de collecte de données	Missions de suivi et supervision formative/recensement	17 400
Formation personnel de santé et ASC		115 000
Appui déclaration des naissances via les centres de santé	Acquisition matériel informatique et autres équipement TIC	160 000
Mise en place de mécanismes communautaires	Formation relais, acquisition matériel de suivi	125 000
Appui établissement de jugements supplétifs	Coût direct d'établissement du jugement supplétif	122 000
Coordination et suivi des activités		160 000
Total coûts directs		1 401 884
Coûts administratifs		98 116
TOTAL GENERAL		1 500 000

Cofinancement acquis du Fonds de Consolidation pour la Paix : 300 320 €

